



## Conseil Communautaire du 5 juillet 2017

### Compte rendu N° CC2VV\_06/2017

Le 5 juillet 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, au lieu-dit « La Forge » commune de Montagney-Servigney.

M. Bruno BEAUDREY, en qualité de Président, a convoqué l'assemblée de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

La séance est ouverte à 19h15. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 28 juin 2017.

**Présents** : Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin), Noël CHAVEY (Onans), Sylvain DUBOIS (Romain), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Denis GIRARD (Fontenelle-Montby), Michel GAUTHIER (Lanthenans, suppléant), Jérôme GUILLOZ (Roche-lès-Clerval), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Philippe JANUEL (Aville), LENOIR Catherine (Chaux-lès-Clerval), Christian LEPAPE (Gouhelans), LOHSE Martine (L'Isle-sur-le-Doubs), Catherine MILLET (Rougemont), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Emmanuel PARISOT (Gondenans-lès-Moulins), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Xavier PERRIN (Montussaint), Michael PORTE (Accolans), Vincent RENAUD (St Georges Armont, suppléant) Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Gilles SAULNIER (Tallans), Eliane SAVOUREY (Anteuil), Pierre SCHIFFMANN (L'Isle-sur-le-Doubs), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Chantal VURPILLOT (Médière), André VURPILLOT (Desandans), Victor ZUAN (Abbenans),

**Absents excusés** : Jean-Marie BARBIER (Pays de Clerval), Yves BOILLOT (L'Hôpital Saint Lieffroy) (pouvoir à Catherine LENOIR), Christophe CATALA (Cubrial), Jean-Paul CHUZEVILLE (Rougemont), François CIRESA (Soye), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Bernard DODIVERS (Blussans) (pouvoir à E. SPADETTO), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) (suppléé), Albert FELEZ (Lanthenans) (suppléé), Adeline GILLOT (Marvelise), Marianne GIRARDOT (Pays de Clerval) (pouvoir à Georges GARNIER), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), Liliane GUYON-VEUILLET (Branne), François HERMOSILLA (Faimbe) (pouvoir à Alain PASTEUR), Michael HUGONIOT (Arcey) (pouvoir à Michel VERDIERE), Gérard JOUILLEROT (Anteuil) (pouvoir à Eliane SAVOUREY), LABEUCHE Lucien (Hyemondans) (pouvoir à M. B. PERNOT), LAMBERT Michel (Appenans), LAURENT Michel (L'Isle-sur-le-Doubs) (pouvoir à Pierre SCHIFFMANN), MATHIOT Denise (Geney) (pouvoir à Laurent TOURTIER), NAPPEY Rémy (L'Isle-sur-le-Doubs), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle-sur-le-Doubs) (pouvoir à Martine LOHSE), Nathalie PARENT (Sourans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs), Gilles SAVOUREY (Gondenans-Montby), David SCHELL (Pompierre- sur- Doubs), Karine SIMON (Rang), Jean-Pierre VAILLET (Puessans), Fabrice VRILLACQ (Gémonval)

**Absents** : Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), Dominique COUR (Rillans), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), Jean-Michel LAMOTTE (Cubry), NEVERS Danièle (Cuse-et-Adrisans), André PARROT (Desandans), Didier PAYRAT (Rognon), Pierre PEGEOT (La Prétière), Pascale PREDINE (Tournans)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné secrétaire de séance, M. **Michel VERDIERE**, parmi les membres du conseil communautaire.

M. FILET, Maire de Montagney-Servigney, accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Mme LENOIR, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente de la CC2VV et ancienne Présidente de l'ex CC du Pays de Clerval, rend un hommage appuyé à Philippe CHEVIET, conseiller communautaire jusqu'au 31 décembre 2016 à la CC du Pays de Clerval, représentant très actif de la commune de Branne, récemment décédé.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Budget/Finances : approbation comptes de gestion de dissolution 2017
2. Budget/Finances : fond de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
3. Services : caution bancaire à hauteur de 15 000 € à MSAP- OE (Maison de Services Au Public - Objectif Emploi)
4. Déchets : modification du règlement du Service Public d'Élimination des Déchets - Ex -CCID
5. Déchets : convention avec PMA et la CC2VV pour la collecte sélective - Secteur des Isles du Doubs
6. Patrimoine bâti : amélioration de la gestion énergétique du complexe sportif et multi associatif de Rougemont
7. Patrimoine bâti : programme d'économie d'énergie - Gymnase de Clerval

Questions diverses

### Proposition d'ajout de points à l'ordre du jour

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Jeunesse : Contrat Territorial Jeunesse
- Jeunesse : tarifs des activités extrascolaires et actions jeunes
- Déchets : étude d'uniformisation services déchets de la CC2VV
- Travaux : aménagement de la voirie de la ZA du « Pré rond »
- Travaux : aménagement du parking du pôle de proximité de Rougemont et réfection de l'assainissement
- Motion de soutien aux Jeux Olympiques 2024 de Paris

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 51    Exprimés: 51    Pour : 51    Contre : 0

## 1. Budget/Finances : approbation comptes de gestion de dissolution 2017

---

Mme la vice-Présidente en charge des finances expose le sujet à l'assemblée.

Les budgets de l'ex-CCID, ex-CCPC et ex CCPR ont été réinitialisés sur l'exercice 2017 par les services de la Trésorerie aux seules fins de terminer les opérations de transfert et de dissolution.

Aucune écriture de gestion courante n'a été passée en 2017, seules des opérations de transfert ont été effectuées des budgets des ex-EPCI aux budgets de la nouvelle CC en début d'année 2017.

Le seul objectif de la gestion 2017 de ces budgets est une « gestion comptable de transition ».

L'exposé entendu, et après avoir visualisé les documents comptables, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion de dissolution 2017 des 3 EPCI dissouts.

Votants : 51    Exprimés: 51            Pour : 51            Contre : 0

## 2. Budget/Finances : Fond de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

---

Mme la vice-Présidente en charge des finances expose le sujet à l'assemblée.

Instaurée depuis 2012, le FPIC est un mécanisme qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées. Pour 2017, le territoire de la CC2VV (EPCI et communes membres) est bénéficiaire de 220 127 €.

Après avoir étudié les différents mode de répartition entre l'EPCI et ses communes membres , le bureau de la CC2VV propose la répartition de droit commun qui tient compte de la population, du potentiel financier par habitant, du potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant :

- o CC2VV : 83 158 €
- o Communes : 136 969 €

Le conseil communautaire approuve la proposition du bureau, à savoir de retenir la répartition de droit commun qui apparait la répartition la plus équitable pour toutes les collectivités.  
Dans ce cas de figure, aucune délibération n'est nécessaire.

## 3. Services : caution bancaire à hauteur de 15 000 € à MSAP- OE (Maison de Services Au Public - Objectif Emploi)

---

M. le Président expose le sujet à l'assemblée.

Les services de l'association MSAP-OE sont présents sur tout le territoire du PETR Doubs Central (sur la CC2VV : L'isle-sur-le-Doubs, Rougemont, Pays de Clerval).

Guichet unique, MSAP-OE conseille, oriente, accompagne dans les domaines suivants :

- o démarches administratives (réponses à toutes questions et aide au remplissage de dossiers concernant Pôle emploi, le RSA, la Caf, EDF, CPAM, CARSAT, MSA, le fongecif, la maison du handicap (MDPH), le CESU, l'URSSAF,...).

- emploi/formation (définition du projet professionnel, démarches, inscription Pôle Emploi, rédaction de CV et lettres de motivation, préparation d'entretiens d'embauche, aide à la consultation d'offres, permanence juridique en droit du travail pour toutes questions relatives aux contrats, droits, obligations..., projets de formation, etc.).

Cette association rencontre des difficultés financières depuis quelques temps. Sa Présidente, Danièle NEVERS a hérité de cette situation difficile et tente de retrouver des conditions financières saines.

Dans ce cadre, l'association a besoin d'une caution bancaire de la CC2VV à hauteur de 15 000 €. Cette même caution sera également demandée à la CC du Doubs Baumois.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la caution bancaire à hauteur de 15 000 € au bénéfice de l'association MSAP-OE et autorise le président à engager toutes démarches en ce sens.

Votants : 51    Exprimés: 51    Pour : 51    Contre : 0

#### **4. Déchets : modification du règlement du Service Public d'Elimination des Déchets - Ex -CCID**

M. le vice-Président en charge des déchets expose le sujet à l'assemblée.

La distribution de bacs jaunes individuels s'effectuera courant septembre sur le secteur de l'ex-CCID. Celle-ci implique une modification du règlement du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Il est donné lecture du nouveau règlement et les principales modifications apportées à celui-ci sont développées :

- Art 1 : liste des communes de la CC2VV concernées par le règlement
- Art 2 : définition des emballages ménagers en intégrant l'extension des consignes de tri
- Art 6 : modification de l'exploitant de la déchèterie, auparavant CCID, dorénavant SYTEVOM
- Chap. 3 : précisions sur la conduite à tenir par l'utilisateur en cas de déménagement (ramener son bac vert pour être désabonné du service)
- Art 8 : précisions sur la taille des sacs poubelle à utiliser (pour éviter les sacs coincés au fond des bacs) – Précisions pour les personnes présentant une pathologie médicale, qui peuvent bénéficier d'un bac de taille immédiatement supérieure
- Art 9 : bacs pour les emballages recyclables – 1 à 4 pers 240L, au-delà, 360L
- Art 10 : modification de l'article sur les PAV : uniquement verre
- Chap. 4 : organisation des collectes : modification de la fréquence des collectes C1 en C0.5 sur chaque flux
- Art 15 : frais de mise en service remboursable : précision : 20€/bac mis à disposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le règlement du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) qui sera rendu exécutoire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 sur le secteur de l'ex CCID (y compris commune de Désandans).

Votants : 51    Exprimés: 51    Pour : 51    Contre : 0

## 5. Déchets : convention avec PMA et la CC2VV pour la collecte sélective - Secteur des Isles du Doubs

---

M. le vice-Président en charge des déchets expose le sujet à l'assemblée.

L'ex-CCID avait noué un partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération comprenant la mise à disposition de certains équipements et installations et une prestation de collecte des Points « Recyclage ».

L'année 2017 étant une année de transition, il est proposé de maintenir le partenariat en place le temps de mettre en application sur le terrain les nouvelles dispositions prises par notre collectivité «d'accueil» (le SYTEVOM pour la CC2VV).

Cette convention, qui se termine en décembre 2017, en définit les modalités. C'est le SYTEVOM qui paiera les coûts liés à cette convention (collecte et traitement des points recyclages).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à signer ce document.

Votants : 51    Exprimés: 51                  Pour : 51                  Contre : 0

## 6. Patrimoine bâti : amélioration de la gestion énergétique du complexe sportif et multi associatif de Rougemont

---

M. le vice-Président en charge du patrimoine bâti expose le sujet à l'assemblée.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet Planair (montant 2 000€ HT) et la consultation des entreprises est en cours. Le plan de financement prévisionnel fait apparaître en dépenses un coût total de l'opération de 32 500 € HT et des recettes à hauteur de 8 800 €. L'autofinancement pour la CC2VV s'élève donc à 23 700 €.

Afin de pouvoir déposer les demandes d'aides auprès des organismes financeurs, il convient de donner l'autorisation au Président pour le dépôt des dossiers correspondants.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour le dépôt du dossier d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

Votants : 51    Exprimés: 51                  Pour : 51                  Contre : 0

## 7. Patrimoine bâti : programme d'économie d'énergie - Gymnase de Clerval

---

M. le vice-Président en charge du patrimoine bâti expose le sujet à l'assemblée.

Après un rappel détaillé de la nature des travaux projetés (objectif minimum BBC Rénovation), le plan de financement prévisionnel est présenté à l'assemblée :

- Coût prévisionnel de l'opération : 508 000€ TTC, soit 423 000 € HT
- Possibilités de financement :
  - ✓ CEE (Certificats d'économie d'énergie) : 50 000 € à minima (possibilité de majoration si vente en gros par le PETR)

- ✓ Conseil Départemental du Doubs : en cours d'étude
- ✓ Région Bourgogne Franche-Comté - Aménagement sportif du territoire : 20% plafonné à 20 000€
- ✓ SYDED – Fonds de transition énergétique : 25% de l'assiette éligible, plafonné à 30 000€
- ✓ Leader – « investissements pour des programmes de rénovation énergétique dans les bâtiments publics »

Le scénario de financement présenté est pessimiste. Il sera précisé lors des études complémentaires menées par le maître d'œuvre.

M. le vice-président indique que dans le cadre de cette opération, le recours aux services d'un maître d'œuvre est nécessaire. La consultation a été lancée et le résultat de l'analyse des offres est présenté à l'assemblée :

- JB ingénierie – Zioua architecte : 46 300€ HT – offre complète et détaillée, équipe composée d'un architecte et d'un BE spécialisé dans la rénovation énergétique des bâtiments
- Optim'home : 53 400€ HT – offre succincte, BE spécialisé dans l'efficacité thermique des bâtiments, qui ferait éventuellement appel en sous-traitance à des BE spécialisés ou un architecte, mais non connus à ce stade
- Notarnicola : 55 560€ HT – offre très succincte, un architecte et pas de BE spécialisé.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- valide le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour le dépôt du dossier d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

- décide de retenir l'offre la mieux-disante pour la mission de maîtrise d'œuvre qui est celle du groupement JB ingénierie – Zioua architecte pour un montant de 46 300 € HT.

Votants : 51    Exprimés: 51                  Pour : 51                  Contre : 0

## 8. Jeunesse : Contrat Territorial Jeunesse

M. le vice-Président en charge de la Jeunesse expose le sujet à l'assemblée.

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes a pour compétence les actions en direction du public adolescent (11 à 16 ans) et a décidé de poursuivre pour 2017 les actions menées sur les territoires des anciennes collectivités dont elle est issue.

Le Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) est un partenariat entre le Département, la Communauté de Communes, le(s) collège(s) de celle-ci et éventuellement une association locale qui s'est vue déléguer l'animation jeunesse du territoire.

Les ex-CC du Pays de Clerval, du Pays de Rougemont et des Isles du Doubs, avaient signé des conventions sur leur territoire respectif pour la mise en œuvre de Contrats Territoriaux Jeunesse. Ceux-ci sont arrivés à terme fin 2016.

Trois avenants ayant pour objet la prolongation des termes des conventions triennales relatives aux CTJ pour une année supplémentaire (année 2017) sont présentés à l'assemblée. Il y est précisé que pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, l'aide financière du Département du Doubs s'élève à 12 000 € par contrat.

Les communes d'Arcey et Désandans sont également concernées par le CTJ signé par l'ex CC de la Vallée du Rupt (CCVR) aujourd'hui dissoute. Celui-ci arrivait à terme fin 2016.

Dans ce contexte, les communes de l'ex-CCVR se sont engagées à proroger leur participation pour une période de 6 mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017) tandis que la CC2VV a signé une prorogation de la convention avec les Francas qui assurent cette prestation, pour une durée d'un an, pour l'année 2017, afin d'assurer la continuité du service envers les adolescents de ce secteur.

Dernièrement, Pays de Montbéliard Agglomération, dont font partie une bonne partie des anciennes communes de l'ex CCVR, s'est engagée à prendre en charge la quote-part qui lui revient, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017.

Ainsi, il convient de signer un avenant à la convention CTJ entre le Département du Doubs, Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, l'association « les Francas du Doubs » et le collège André Boulloche de Bart. Celui-ci a pour objet la reconduction pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017 (6 mois du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2017) de la convention CTJ. L'aide financière du Département du Doubs s'élève à 12 000 € pour ce contrat.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- autorise le Président à signer les avenants ayant pour objet la prolongation des termes des conventions triennales relatives au Contrats Territoriaux Jeunesse pour une année supplémentaire (année 2017) sur les territoires des ex-CC du Pays de Clerval, du Pays de Rougemont et des Isles du Doubs.

- autorise le Président à signer l'avenant ayant pour objet la prolongation des termes de la convention relative au Contrat Territorial Jeunesse pour le second semestre 2017 sur le secteur d'Arcey-Désandans.

Votants : 51    Exprimés: 51                    Pour : 51            Contre : 0

## 9. Jeunesse : tarifs des activités extrascolaires et actions jeunes (séjours)

M. le vice-Président en charge de la Jeunesse expose le sujet à l'assemblée.

La compétence activités extra-scolaires (enfants de 3 à 11 ans) et jeunesse (11 à 16 ans) est exercée différemment sur les trois anciens secteurs.

Les tarifs votés lors du Conseil du 8 février 2017 doivent être complétés. Des séjours de 2 à 6 jours sont proposés aux enfants et /ou adolescents (plus de 11 ans). Un tarif spécifique au séjour ski a été voté et il est proposé de fixer les mêmes tarifs pour les autres séjours dans l'année.

Les tarifs suivants sont proposés, identiques sur les secteurs de L'Isle sur le Doubs et Rougemont. Ils comprennent la totalité du séjour (hébergement, transport, location de skis, activités sur place...)

Quotient Familial(QF)	Tarifs du séjour pour les familles CC2VV	Tarifs pour les extérieurs (majoration de 15 %)
Tranches de 0 à 775 de QF	52.50 €	60.50 €
Tranches supérieures à 776 de QF	75 €	86.25 €

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs pour les séjours organisés par la CC2VV.

Votants : 51    Exprimés: 51                    Pour : 51            Contre : 0

## 10. Service déchets : étude d'uniformisation services déchets de la CC2VV

L'objectif de l'étude d'uniformisation est rappelé à l'assemblée. Il s'agit de proposer un ou plusieurs scénarios d'organisation d'un nouveau service déchets commun pour le territoire de la CC2VV. Ces scénarios devront intégrer les principes de qualité et d'efficacité du service rendu à l'utilisateur, les impacts sur les syndicats existants, ainsi que les futures évolutions réglementaires en termes de collecte et de traitement des déchets.

Trois prestataires ont été consultés et deux offres ont été reçues.

Une synthèse de l'analyse des offres est présentée à l'assemblée :

Phases	Austral		AJDB	
	Jours	Prix en € HT	Jours	Prix en € HT
1 – Analyse du contexte – Etat des lieux	17	9 350€	18	13 050€
2 – Etudes des scénarios	12,5	6 875€	12	8 675€
3 – Mise en œuvre du dispositif choisi	11,5	6325€		-
Option Assistance juridique		-	7	6 950€
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>22 550€</b>	<b>37</b>	<b>28 675€</b>
Délais	5 mois		5 mois	
Classement	1		2	

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre la mieux-disante qui est celle du cabinet Austral pour un montant de 22 550 € HT.

Votants : 51    Exprimés: 51            Pour : 51            Contre : 0

## 11. Travaux : aménagement de la voirie de la ZA du « Pré rond »

M. le vice-Président en charge du patrimoine bâti expose le sujet à l'assemblée.

Les travaux consistent au remplacement de l'ensemble des caniveaux CC1, au rechargement de la couche de roulement existante avec un enrobé BBSG 0/10 – classe 3 - porphyre sur une épaisseur minimum de 5 cm, à la reprise des accotements et à la mise à niveau de tous les ouvrages.

L'estimation des travaux au stade AVP s'élève à 171 000 € HT.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la ZA du Pré Rond à Cuse.

Votants : 51    Exprimés: 51            Pour : 51            Contre : 0

## 12. Aménagement du parking du pôle de proximité de Rougemont et réfection de l'assainissement

M. le vice-Président en charge du patrimoine bâti expose le sujet à l'assemblée.



Les travaux consistent à la rénovation de l'assainissement des bâtiments (abandon du système d'ANC et raccordement au réseau public d'assainissement), la réalisation d'un stationnement en épi (20 places environ) avec entrée et sortie distinctes, la gestion des eaux pluviales et la matérialisation des cheminements piétons. L'estimation des travaux au stade AVP s'élève à 61 650 € HT.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du parking du pôle de proximité de Rougemont et la réfection de son assainissement.

Votants : 51    Exprimés: 51                  Pour : 51                  Contre : 0

### 13. Motion de soutien aux Jeux Olympiques 2024 de Paris proposée par l'AMF

M. le Président expose le sujet à l'assemblée.

La ville de Paris, soutenue par le CNOSEF, a officiellement fait acte de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024.

Jusqu'au choix final de la ville hôte le 13 septembre 2017, à Lima (Pérou), le CIO sera très attentif à l'importance de la mobilisation et du consensus national autour de Paris 2024.

Outre l'évènement exceptionnel de soutien à Paris 2024 organisé lors de son 99<sup>ème</sup> Congrès, l'AMF a appelé chaque commune et intercommunalité à prendre une délibération spécifique pour appuyer cette candidature qui est celle de toute la France.

Cet appel a déjà remporté un beau succès (communes et EPCI mobilisés et presque tous les départements de métropole -93 au total- ainsi que des départements d'outre-mer).

La diversité des communes françaises, tant sur le plan géographique (l'ensemble des régions françaises sont représentées) que sur le plan démographique (les soutiens émanent aussi bien de communes de moins de 100 habitants que de celles de plus de 100.000 habitants) est à souligner.

L'engagement de tous les territoires étant un atout important pour la France, l'AMF restera mobilisée en faveur de Paris 2024 jusqu'au 11 septembre 2017 et continuera de recevoir les délibérations de soutien à la candidature de la ville de Paris.

M. le Président propose à l'assemblée d'approuver cette motion de soutien.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette motion de soutien aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris.

Votants : 51    Exprimés: 51                  Pour : 51                  Contre : 0

### 14. Questions diverses

- **Assurances CC2VV** : le contrat *mission collaborateur* couvre les élus lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour le compte de la CC2VV (réunions,...). N'hésitez pas à prendre contact avec les services en cas de besoin.
- **Contrat de territoire** : M. le Président relate les éléments abordés lors d'une récente réunion au Conseil Départemental lors de laquelle un point d'avancement a été effectué au sujet des contrats de territoire, nouveau mode de financement du CD25, dont la CC2VV est territoire pilote.

- **PETR/SYDED, rappels** : M. GUILLOZ, vice-Président au PETR en charge de l'environnement et délégué de la CC2VV au SYDED, apporte quelques informations à l'assemblée :
- PETR-TEPCV :
    - action groupée de rénovation de l'éclairage public : diagnostic terminé. 46 communes vont bénéficier de l'opération « rénovation de l'éclairage public ». La phase d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisée par le SYDED a commencé
    - achat groupé de véhicules électriques : marché en cours de préparation
    - permanences ADIL toujours en cours
    - démarche Contrat d'Economies d'Energie : les travaux de la CC et des communes pourraient être très bien financés par les CEE valorisés par le PETR.
  - SYDED :
    - projet de déploiement de bornes électriques pour véhicules en cours dans le département
    - nouvelles aides SYDED à prendre en compte pour tous projets éligibles
    - le SYDED réfléchit au financement de projets éoliens

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Pays de Clerval, le 15 juillet 2017

Le secrétaire de séance,  
Michel VERDIERE



Le Président,  
Bruno BEAUDREY

